



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 18 décembre 2023 à 20 h 00.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M. Marc Ouellet	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} Mélanie Bourgeois, directrice générale, greffière-trésorière par intérim, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

236-12-23

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À LA L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

237-12-23

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal adoptent le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026 dont la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a fait la lecture :

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS			
2024-2025-2026			
PROJET	2024	2025	2026
ADMINISTRATION	60 000.00 \$		
SÉCURITÉ	30 000.00 \$		
TRANSPORT / VOIRIE	368 428.00 \$	2 161 149.00 \$	475 400.00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU	7 500.00 \$	50 000.00 \$	70 568.00 \$
LOISIRS / DÉVELOPPEMENT	265 156.00 \$	59 908.00 \$	50 000.00 \$
TOTAL :	731 084.00 \$	2 271 057.00 \$	595 968.00 \$

Une description des projets projetés sera publiée suite à l'adoption du budget 2024 dans l'Echo d'Auvergne de janvier 2024.

238-12-23

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

CONSIDÉRANT QU'il y aura présentation, ainsi que dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal, le 13 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal adoptent le budget des opérations financières de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne pour l'année 2024 tel que présenté ici-bas, avec un équilibre des revenus et des dépenses.

		Revenus
Recettes		
Taxes	1 898 030 \$	
Autres recettes	197 984 \$	
Transferts	132 072 \$	
		2 228 086.00 \$
Affectation		
Surplus affectés	138 760.00 \$	
Surplus affecté - Parc et Terrain de jeux	70 687.00 \$	
Subventions	657 273.00 \$	
		866 720.00 \$
		3 094 806.00 \$
		Dépenses
Fonctionnement		
Administration générale	547 274 \$	
Sécurité publique	302 820 \$	
Voirie et transport	685 748 \$	
Hygiène du milieu	234 432 \$	
Urbanisme et développement	116 306 \$	
Développement	55 173 \$	
Loisirs et culture	258 816 \$	
Frais de financement	70 453 \$	
Dette	92 700 \$	
		2 363 722.00 \$
Investissements		
Immobilisations	731 084.00 \$	
		731 084.00 \$
		3 094 806.00 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)

Début : ____ h ____ - Fin : ____ h ____

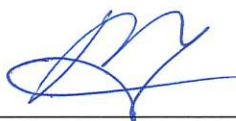
Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec

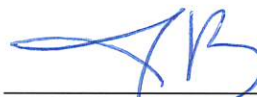
239-12-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 06 par M. SIMON TRÉPANIÉ



Raymond Francoeur
Maire



Mélanie Bourgeois
Directrice générale, greffière-
trésorière par intérim

